

COMITÉ SYNDICAL

Réunion du 09 février 2026

2026-01 - Débat d'Orientation Budgétaire 2026 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire du budget annexe

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-sept heures, le Comité Syndical du syndicat mixte d'e-Collectivités régulièrement convoqué le 28 janvier 2026, s'est réuni, au siège dudit Comité, sous la présidence de Monsieur Éric HERVOUET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS (10) :

Mme Cécile BARREAU, Mme Isabelle MOINET, Mme Nadia RABREAU,
M. Guillaume ARNAUD, M. Jean-Philippe CHARRIER, M. Jean-Luc GAUTRON, M. Judicaël LAMY, M. Patrice PAGEAUD, M. Guy PLISSONNEAU, M. Yann THOMAS.

POUVOIRS (4) :

M. Alain CAREIL donne pouvoir à M. Yann THOMAS
M. Rémi PASCRAU donne pouvoir à M. Guy PLISSONNEAU
M. Xavier SARRY donne pouvoir à M. Guillaume ARNAUD
M. Yannick SOULARD donne pouvoir à M. Jean-Luc GAUTRON

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS (10) :

Mme Corinne POTHIER, Mme Denise RENAUD,
M. Alain CAREIL, M. Manuel GUIBERT, M. Pascal MORINEAU, M. Rémi PASCRAU, M. Jean-François PEROCHÉAU, Mme Corinne POTHIER, M. Patrick VILLALON, M. Xavier SARRY, M. Yannick SOULARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Yann THOMAS.

ASSISTAIENT A LA SÉANCE :

Madame Angélique JOLIVET-CHARBONNEAU, Directrice Générale d'e-Collectivités,
Madame Sandrine BRIAUD, Responsable de la cellule Méthode, Projets,
Accompagnement

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

2026-01 - Débat d'Orientation Budgétaire 2026 sur la base du budget annexe

Rapport d'Orientation Budgétaire du budget annexe

Monsieur le Président rappelle que préalablement au vote du Budget Primitif 2026, le Débat d'Orientation Budgétaire du budget annexe constitue une étape obligatoire dans le cycle budgétaire du Syndicat Mixte, inscrite dans le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.2312-1 et L.2531-1).

En dehors de cette obligation légale, il constitue une étape essentielle qui participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de l'établissement.

Le rapport d'orientation budgétaire du budget annexe doit ainsi comprendre :

- Les orientations budgétaires (évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en fonctionnement et investissement) ;
- Les engagements pluriannuels envisagés (programmation des investissements avec une prévision des recettes et dépenses) ;
- La structure et la gestion de la dette contractée.

Ces éléments prennent en compte le budget principal et le budget annexe.

Le contexte budgétaire national, la situation du Syndicat Mixte ainsi que les orientations budgétaires pour 2026 sont retracées dans le Rapport d'Orientation Budgétaire du budget annexe et sa note de synthèse annexés à la présente délibération.

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) du budget annexe pour l'exercice 2026 lors de la séance du Comité Syndical du 09 février 2026,
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

ADOPTÉ :

Date du vote : 09/02/2026 - 17h41

Votants : 15

Voix totales : 15

Voix exprimées : 15

Majorité simple des voix exprimées

1 - Pour : 15 Voix

2 - Contre : 0 Voix

3 - Abstention : 0 Voix

4 - Ne prend pas part au vote : 0 Voix

Fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,
La Roche-sur-Yon

Rapport des délibérations

Date : **lundi 09 février 2026**

Président : M. Éric HERVOUET

Secrétaire : M. Yann THOMAS

Comité syndical - 09/02/2026

2026-01 – Débat d’Orientation Budgétaire 2026 sur la base du Rapport d’Orientation Budgétaire du budget annexe

Question: 2026-01 Délibération Débat d'Orientation Budgétaire 2026 - budget annexe			
Description:			
Ouvert: 09/02/2026 17:41		Fermé: 09/02/2026 17:41	
		Nombres	Voix
Votes		15	15
Abstention		0	0
Checked in		15	15
		Nombres	Voix %
Pour		15	15 100,00%
Contre		0	0 0,00%

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le



ID : 085-200043115-20260209-2026_01-DE

Question : 2026-01 Délibération Débat d'Orientation Budgétaire 2026 - budget annexé

Date	Prénom	Nom	
09/02/2026 17:41	Judicaël	LAMY	1
09/02/2026 17:41	Yann	THOMAS	1
09/02/2026 17:41	Alain	CAREIL	1
09/02/2026 17:41	Isabelle	MOINET	1
09/02/2026 17:41	Éric	HERVOUET	1
09/02/2026 17:41	Guy	PLISSONNEAU	1
09/02/2026 17:41	Rémi	PASCREAU	1
09/02/2026 17:41	Guillaume	ARNAUD	1
09/02/2026 17:41	Xavier	SARRY	1
09/02/2026 17:41	Cécile	BARREAU	1
09/02/2026 17:41	Patrice	PAGEAUD	1
09/02/2026 17:41	Jean-Philippe	CHARRIER	1
09/02/2026 17:41	Jean-Luc	GAUTRON	1
09/02/2026 17:41	Yannick	SOULARD	1
09/02/2026 17:41	Nadia	RABREAU	1

Débat d'Orientation Budgétaire

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 e-Collectivités

Comité Syndical du 09 février 2026

RAPPEL JURIDIQUE :


Préalablement au vote du Budget Primitif 2026, le Débat d'Orientation Budgétaire constitue une étape obligatoire dans le cycle budgétaire du Syndicat Mixte, inscrite dans le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.2312-1 et L.2531-1). En dehors de cette obligation légale, il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de l'établissement.

Le rapport d'orientation budgétaire doit ainsi comprendre :

- Les orientations budgétaires (évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en fonctionnement et investissement) ;
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et dépenses ;
- La structure et la gestion de la dette contractée.

De plus, depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022, ce rapport doit faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (BP et BA).

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le 
ID : 085-200043115-20260209-2026_01-DE

1.	Contexte.....	2
2.	Notre implication pour le numérique des collectivités.....	4
3.	Situation et orientations budgétaires d'e-Collectivités.....	7
4.	Conclusion.....	25

1. Contexte

Contexte national

La France aborde l'exercice budgétaire 2026 dans un contexte économique et financier marqué par des efforts significatifs de redressement des comptes publics. Le Gouvernement a présenté le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 avec pour objectifs de réduire le déficit public à 4,7 % du PIB et de progressivement stabiliser la dette nationale, dans un environnement macroéconomique caractérisé par une croissance modérée et une inflation maîtrisée. Dans ce cadre, les collectivités territoriales et leurs groupements sont appelés à participer à l'effort national de maîtrise de la dépense publique. La contribution des collectivités aux objectifs de redressement se traduit par un encadrement plus strict des dépenses de fonctionnement et une participation accrue à la dynamique budgétaire nationale, tout en devant maintenir leurs missions de service public. Ce contexte national de rigueur budgétaire est accentué par une période d'incertitude politique et budgétaire, avec des débats parlementaires et un calendrier législatif contraint autour de l'adoption du PLF 2026

À l'échelle nationale, la transformation numérique reste une priorité stratégique pour l'action publique :

La feuille de route numérique française s'inscrit dans les objectifs de la Stratégie européenne du Digital Decade et concentre ses actions sur le développement des compétences numériques, la réduction de la fracture digitale, et l'accompagnement des citoyens comme des entreprises dans l'usage des technologies.

Des programmes nationaux, pilotés notamment par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), visent à renforcer l'inclusion numérique (formation, accès aux services et accompagnement des publics éloignés du numérique). Toutefois, les crédits alloués aux dispositifs d'inclusion numérique dans le PLF 2026 sont en baisse, ce qui peut impacter les moyens d'action des collectivités locales et intercommunales dans ce domaine.

Dans ce contexte national, les collectivités doivent concilier maîtrise des dépenses et maintien d'actions structurantes, notamment en matière numérique, alors que certaines dotations ou dispositifs de financement national évoluent ou se contractent. Ceci place les collectivités — et par extension les syndicats mixtes numériques — au cœur de l'organisation des politiques publiques numériques, en les incitant à mobiliser de nouveaux partenariats, optimiser l'efficacité de leurs investissements et diversifier leurs sources de financement.

Néanmoins, malgré ces contraintes, la transformation numérique des territoires reste une priorité stratégique, encouragée par des cadres européens et nationaux, et offre des opportunités de coopération intercommunale, de projets innovants et d'appropriation des technologies par les acteurs locaux.

Contexte syndical

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le



ID : 085-200043115-20260209-2026_01-DE

L'année 2026 sera marquée par la tenue des élections municipales et communautaires, lesquelles entraîneront un renouvellement des exécutifs locaux et des instances de gouvernance des établissements publics locaux. Ce contexte électoral constitue un facteur structurant pour le syndicat mixte, dans la mesure où les délégués appelés à siéger au sein des collèges de notre organe délibérant sont désignés parmi les élus nouvellement installés. Les changements de majorités politiques ou d'orientations stratégiques au sein des collectivités membres peuvent ainsi influencer sur la poursuite, l'évolution ou la remise en question des adhésions aux syndicats.

Cette période est propice à des réévaluations des modalités de coopération intercommunale, notamment au regard des contraintes budgétaires, des priorités politiques locales et des attentes des territoires. Pour un syndicat mixte numérique, ces élections représentent à la fois un enjeu de stabilité institutionnelle et une opportunité de renforcer son rôle d'outil mutualisé au service des collectivités. Elle offre également l'opportunité de repositionner le syndicat comme un acteur stratégique de l'accompagnement des politiques publiques numériques locales, à l'heure où la transformation digitale, la cybersécurité et l'inclusion numérique constituent des leviers majeurs de modernisation de l'action publique. Dans ce contexte, l'anticipation, l'enrichissement et la lisibilité des offres de services apparaissent déterminantes pour consolider et développer les partenariats dans la durée.

Dans cette perspective, le rapport d'orientation budgétaire constitue un levier essentiel pour éclairer les choix à venir, renforcer la lisibilité de l'action syndicale et préparer les conditions d'une coopération numérique pérenne et adaptée aux évolutions institutionnelles.

Enfin, après avoir pris l'attache des services préfectoraux de la Vendée sur les conséquences des élections sur le fonctionnement du syndicat, il est important de souligner que, si rien ne semble interdire d'organiser une ou plusieurs réunions du comité syndical dans l'attente de la tenue de réunion d'installation du nouveau comité, il convient que la portée de ses décisions se limite à l'organisation de la gestion des affaires courantes. Par conséquent, les délibérations relatives au budget notamment les décisions modificatives ne pourront être prises tant que le nouveau comité syndical ne sera pas installé (automne 2026).


Compte-tenu de ce contexte et de l'impossibilité de recourir à des décisions modificatives avant l'installation du nouveau comité syndical, il est proposé de travailler sur un budget primitif 2026 construit avec une marge de précaution sur certains postes afin de garantir la continuité du service et la capacité de paiement des dépenses obligatoires.

2. Notre implication pour le numérique des collectivités

L'avancement de la feuille de route numérique 2023-2026 du syndicat a été très important en 2025 et se poursuivra en 2026.

2.1 Bilan des projets 2025

Projets identifiés pour l'année 2025	Statut / remarque	Eléments
Déploiement de l'offre gestion de la relation usagers pour les collectivités (PLURIEL)	Réalisé	Envoyé en préfecture le 06/03/2026 Reçu en préfecture le 06/03/2026 Publié le ID : 085-200043115-20260209-2026_01-DE
Déploiement de l'offre chatbot (assistant virtuel) sur Pléiade	Réalisé	
Déploiement de l'offre chatbot (assistant virtuel) pour les collectivités	En cours	-
Animation du réseau social des collectivités	Non réalisé	/
Déploiement d'une nouvelle GED (migration vers version communautaire sans coût de licence)	Réalisé	34 710 € TTC
Migration technique (version majeure) du bus applicatif Pastell	Réalisé	2 880€ TTC
Migration technique (version majeure) du parapheur électronique	Initié	2 300€ TTC
Étude et définition de l'offre d'archivage électronique intermédiaire et définitive pour les collectivités	En cours Echanges avec d'autres OPSN/CDG + comité de pilotage. Etude CDG85 en collaboration avec e-Collectivités	Etude prise en charge par le CDG85
Déploiement d'une solution de publication des actes pour les collectivités	En cours Nécessite le passage du flux Pastell spécifique Actes e-Collectivités en flux studio pour ajouter la question de publication de l'acte	5 400 € TTC par an
Définition et expérimentation de la nouvelle offre Cyber	Réalisé	/
Déploiement de la prestation Numérique responsable	Réalisé (action à poursuivre)	/
Actions de communication pour augmenter le nombre d'adhérents et promouvoir nos services	En cours	/
Optimisation du fonctionnement interne du syndicat (actions du plan OREE)	En cours	/

Projets nouveaux apparus courant 2025	Statut / remarque	Eléments
Migration de version Odoo : logiciel d'assistance, de gestion de projet et des ventes d'e-Collectivités	Réalisé	Envoyé en préfecture le 06/03/2026 Reçu en préfecture le 06/03/2026 Publié le ID : 085-200043115-20260209-2026_01-DE 
Migration de version majeure de la nouvelle version de signature à la volée « SignClic » ex OpenSignature	En cours API modifiée, GéoVendée doit revoir ses développements	5 400 € TTC par an
Déploiement de la solution de gestion de réservation de salles ou d'équipements « Espace Sur Demande »	Réalisé	5 000 €
Définition et réalisation de vidéos de sensibilisation destinées aux nouveaux élus sur les thématiques du Numérique pour faciliter leurs prises de fonction	En cours 18 vidéos finalisées fin février 2026	Réalisation interne

2.2 Projets 2026 à venir

Les projets programmés pour 2026 s'inscrivent dans une logique de consolidation et de sécurisation des outils numériques socles mis à disposition des collectivités adhérentes.

Ils visent à renforcer les usages numériques, à accompagner leur montée en maturité et à répondre aux exigences croissantes en matière de sécurité des systèmes d'information.

Ces projets traduisent également la volonté d'e-Collectivités de structurer durablement ses offres et ses processus internes. Ils constituent enfin un levier essentiel pour préparer les évolutions à venir et améliorer la qualité du service rendu.

Projets	Eléments financiers/ remarques
Migration technique du parapheur	11 880 € 7 560 €
Déploiement d'une solution de publication des actes pour les collectivités	5 400 € TTC par an
Déploiement des logiciels de la Suite territoriale développée par l'ANCT	15 000 € TTC par an
Réalisation et mise à disposition de vidéos de sensibilisation destinées aux nouveaux élus sur les thématiques du Numérique pour faciliter leurs prises de fonction	Réalisation interne
Développement du site internet d'e-Collectivités	Développement interne
Actions de sensibilisation aux usages de l'Intelligence artificielle dans les métiers des collectivités	Tarif prévisionnel : 18 000 € TTC*
Animation du réseau social collectivités	Réalisation interne
Définition et sensibilisation sur les nouveaux usages de la GED	Réalisation interne
Étude et définition de l'offre d'archivage électronique intermédiaire pour les collectivités	Etude prise en charge par le CDG85
Déploiement de l'offre cyber	Réalisation interne
Analyse des pratiques et revue des paramètres Odoo pour ouverture extranet adhérent	Tarif prévisionnel : 15 000 € TTC
Définition la feuille de route 2027 - 2030	Travail collaboratif avec les adhérents

*Ces actions seront prioritairement orientées vers la sensibilisation, la compréhension des usages et l'acculturation des agents et élus, sans déploiement d'outils générant des coûts récurrents.

Les projets inscrits portent prioritairement sur la consolidation des outils socles et le renforcement de la sécurité des systèmes d'information (Suite territoriale, offre cyber). Ils visent à développer les usages numériques autour de la GED, en facilitant la transition vers l'archivage électronique. La structuration des processus internes, notamment via le CRM Odoo, constitue un levier d'amélioration de la relation adhérents. Ces actions contribuent à une meilleure lisibilité et efficacité de l'offre de services. Le développement du site internet renforcera la visibilité d'e-Collectivités afin d'accompagner la dynamique de développement du syndicat.

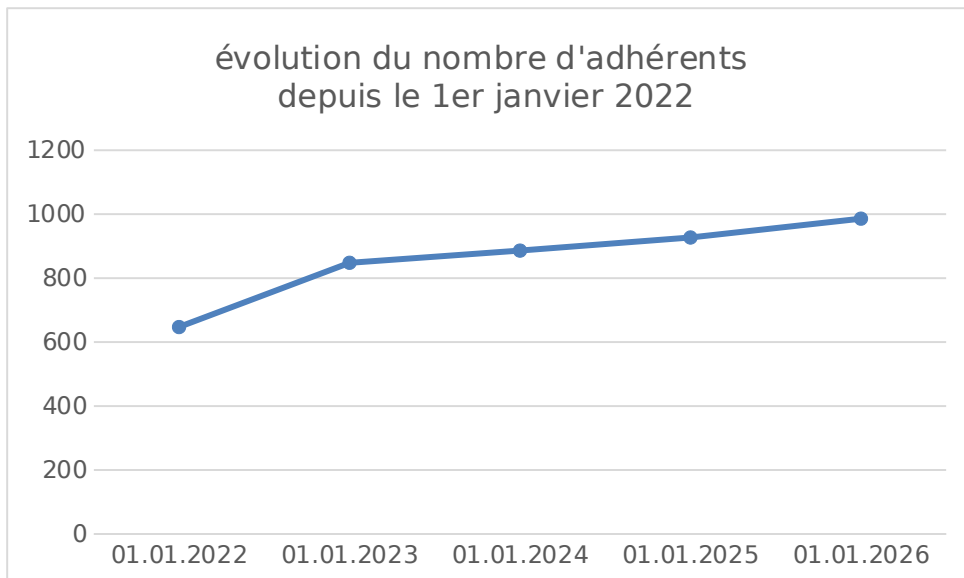
2.3 Point sur les adhérents

Grâce aux actions de prospections menées en 2025 dans le cadre de la mise en œuvre du plan OREE, e-Collectivités compte, au 1^{er} janvier 2026, 986 adhérents contre 927 au 1^{er} janvier 2025, soit 59 adhésions supplémentaires :

- + 19 communes (573 contre 554),
- EPCI (30 idem N-1)
- + 39 Autres établissements (375 contre 336)
- + 1 Etablissement départemental (SDIS85) (7 contre 6 N-1).

- Evolution du nombre des adhérents depuis 2022 :

	01.01.2022	01.01.2023	01.01.2024	01.01.2025	01.01.2026
Nb adhérents	647	848	886	927	986



3. Situation et orientations budgétaires d'e-Collectivités

Les activités du Syndicat Mixte e-Collectivités reposent sur deux budgets, un budget principal et un budget annexe.

Le budget principal retrace l'activité de l'administration, des moyens généraux et du fonctionnement général du syndicat.

Le budget annexe permet la réalisation de prestations à la carte comme la fourniture de certificats électroniques, le fonctionnement des centrales d'achats école numérique et télécom, la mise en place du RGPD dans les collectivités, la fourniture de logiciels métiers, de sites internet, etc.

3.1 Approche du compte administratif 2025 et perspectives 2026- Budget Principal

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT

DONNEES	CA 2022 (1)	CA 2023	CA 2024	Approche CA 2025
RECETTES	2 173 291	2 210 350,21 €	2 317 431,59 €	2 309 088,27 €
DÉPENSES	1 748 918,77	2 195 618,67 €	2 157 683,21 €	1 923 053,09 €
RÉSULTAT	424 372,23	14 731,54 €	-12 927.50 €	386 035,18 €
EXCÉDENT/DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	521 014,20	936 368,00 €	951 099,54 €	938 172,04 €
EXCÉDENT/DÉFICIT CUMULÉ DE FONCTIONNEMENT	945 386,43	951 099,54 €	938 172,04 €	1 324 207,22 €

Résultat de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement 2025 devrait être de 386 K€ contre un déficit de 13 K€ en 2024 sauf opération à intégrer dans la journée complémentaire, soit un excédent cumulé de fonctionnement de 1 324 K€.

(1) Il est à noter que le résultat 2022 prend en compte une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 150 000 € versée en décembre 2022 (tranche n°1) dans la cadre de la participation par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) au financement de l'offre cyber aux collectivités adhérentes qui souhaitent souscrire à cette offre avec un engagement de 3 ans.

CAPACITE d'AUTOFINANCEMENT (CAF) ou EPARGNE- m investissements

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 085-200043115-20260209-2026_01-DE

L'épargne (ou CAF) Brute résulte de la différence entre les Recettes Réelles de fonctionnement (chap 013,70,73,74,75,76,77) et les Dépenses Réelles de fonctionnement (chap 011,012,014,65,66,67).

Ne sont pas comptées les opérations d'ordre (chap 042). L'épargne 2024 prévisionnelle reste toujours positive.

Données	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Approche CA 2025
Recettes réelles de fonctionnement	2 107 418,00 €	2 139 797,21 €	2 317 431,59 €	2 304 408,27 €
Dépenses réelles de fonctionnement	1 587 900,09 €	2 011 153,90 €	2 157 683,21 €	1 818 890,97 €
Epargne brute/CAF	519 517,91 €	128 643,31 €	159 748,38 €	485 517,30 €
Remboursement capital	- €	- €	- €	€
Epargne nette	519 517,91 €	128 643,31 €	159 748,38 €	485 517,30 €
Résultat reporté de fonctionnement	521 014,20 €	936 368,00 €	951 099,54 €	1 110 847,92 €
Autofinancement	1 040 532,11 €	1 065 011,31 €	1 110 847,92 €	1 596 365,22 €

DEPENSES :

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le



ID : 085-200043115-20260209-2026_01-DE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Compte Administratif 2022	Compte Administratif 2023	Compte Administratif 2024	Approche du Compte administratif 2025
011 - Charges à caractère général	437 870,17 €	503 675,91 €	550 423,60 €	512 478,63 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 100 249,89 €	1 457 578,14 €	1 564 015,55 €	1 249 614,60 €
65 - Autres charges de gestion courante	42 453,49 €	49 125,60 €	43 244,39 €	56 797,74 €
66 - Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	7 326,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 587 900,09 €	2 010 379,65 €	2 157 683,21 €	1 818 890,97 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Approche BP 2026
011 - Charges à caractère général	1 085 486,63 €	1 346 928,00 €	1 307 222,16 €	1 638 617,04 €	1 881 757,22 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 150 000,00 €	1 500 000,00 €	1 620 000,00 €	1 400 000,00 €	1 650 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	43 568,74 €	51 550,00 €	57 201,50 €	51 635,00 €	95 500,00 €
66 - Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
67 - Charges exceptionnelles	10 500,00 €	4 500,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	31 500,00 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	2 289 555,37 €	2 902 978,00 €	2 987 423,66 €	3 093 252,04 €	3 658 757,22 €

011 - Charges à caractère général

Ces frais traduisent les frais généraux (maintenance, contrats de prestations de service, téléphone, déplacements, cotisations pour l'assurance des risques statutaires, entretien, carburant des véhicules...).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Compte Administratif 2022	Compte Administratif 2023	Compte Administratif 2024	Approche du Compte administratif 2025
011 - Charges à caractère général	437 870,17 €	503 675,91 €	550 423,60 €	512 478,63 €

Sur le chapitre 011, les dépenses réalisées ont connu une diminution par rapport à 2024 (- 38 K€) et due principalement :

↳ Maintenance (-53 K€) :

Dépenses réalisées en 2024 non intervenues en 2025 :

- Décalage à 2024 de la mise en œuvre du pare-feu et du bastion d'administration avec maintenance associées,
- Renouvellement pour 3 ans des licences de l'outil de facturation et de support ODOO,
- Migration de version de la GED chez Atol en 2025 sans nécessité de licence.

↳ Remboursement de la subvention cyber au budget a

Ces dépenses moindres ont permis de compenser certaines augmentations notamment les crédits nécessaires sur la nature « Contrats de prestations de services » pour faire appel à des renforts de personnel via la mission temporaire du CDG85 dans l'attente de recrutement suite à des mobilités (+36 K€).

Perspectives 2026 : Les dépenses à caractère général inscrites en approche BP 2026 traduisent une augmentation par rapport au BP 2025 (+ 117 K€). (hors ligne Frais R&D) .

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Approche BP 2026
011 - Charges à caractère général	1 085 486,63 €	1 346 928,00 €	1 307 222,16 €	1 638 617,04 €	1 881 757,22 €

Cette évolution s'explique principalement par des besoins ponctuels d'accompagnement externe, liés à des enjeux réglementaires, organisationnels et techniques, ainsi qu'à la sécurisation de projets structurants pour le syndicat.

↳ Frais R&D : +125 K€ par rapport à 2025. Ces crédits constituent une enveloppe de précaution permettant d'absorber des ajustements techniques et fonctionnels non totalement identifiable à la date du vote du budget, dans un contexte où aucune décision modificative ne pourra être adoptée avant l'automne 2026. Ces crédits ne préjugent pas de dépenses systématiques et feront l'objet d'un pilotage strict en exécution.

↳ Le recours à des contrats de prestations de services (+ 78 K€) s'explique par la mobilisation de renfort d'agent répondant à des besoins identifiés comme spécifiques et évolutifs.

- d'une part, la mobilisation de contrats de mission temporaires, dans le domaine de la cybersécurité et de la protection des données, permettant d'accompagner la montée en charge progressive de l'offre cyber du syndicat et d'en sécuriser le déploiement auprès des collectivités adhérentes.

- Cette approche graduée vise à adapter le niveau de ressources mobilisées au degré de maturité de l'offre, tout en garantissant la qualité du service rendu et la maîtrise des engagements du syndicat.

- ainsi qu'un renfort ponctuel et limité dans le temps, destiné à garantir la continuité du service et le respect des engagements du syndicat durant la période électorale liée au renouvellement du comité syndical.

↳ Par ailleurs, le budget intègre le recours à des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) (+53,9 K€) strictement ciblées, destinées à accompagner le syndicat sur des opérations présentant un niveau de

technicité, de risque ou d'enjeu juridique particulière notamment sur :

- AMO assurances : cette prestation est strictement liée au renouvellement d'un marché stratégique et vise à sécuriser juridiquement et financièrement la couverture des risques du syndicat.
- une assistance juridique ponctuelle destinée à la mise à jour et à la sécurisation des conventions liant le syndicat à ses adhérents, dans un contexte de croissance du nombre de collectivités et de diversification des services proposés.
 - Cette démarche vise à renforcer la sécurité juridique des relations contractuelles et à prévenir les risques juridiques et contentieux.
- un marché d'AMO en assistance technique destiné à accompagner la conduite de projets informatiques présentant un niveau de technicité et d'enjeu élevé.
 - Cette prestation vise à sécuriser l'avancement des projets structurants, à garantir la qualité des livrables et le respect des délais, dans une logique de complémentarité avec les compétences internes, pour des besoins identifiés comme spécifiques et temporaires.

↳ Maintenance (+36 K€) : malgré la fin de certains contrats de maintenance, notamment celle de la GED à compter d'août 2025, les dépenses de maintenance présentent une évolution à la hausse en 2026.

Cette évolution est directement liée aux projets déployés au cours de l'année 2025, qui ont permis d'étoffer l'offre de services proposée aux collectivités adhérentes, en mettant à leur disposition des outils numériques facilitant leur quotidien et leurs pratiques professionnelles.

La montée en charge de ces nouveaux services en 2026 génère des coûts de maintenance récurrents, correspondant notamment au déploiement :

- d'OnlyOffice, pour le travail collaboratif au sein de la GED ;
- du pack RH ;
- de la publication des actes ;
- du chatbot Wikit ;
- de la nouvelle version de la signature à la volée.

Ces dépenses viennent partiellement compenser les économies réalisées sur des contrats de maintenance arrivés à échéance, traduisant une évolution maîtrisée des charges au regard des services rendus.

012 - Charges de personnel

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

S²LO

ID : 085-200043115-20260209-2026_01-DE

La gestion des effectifs et de la masse salariale constitue un enjeu central de la stratégie budgétaire du syndicat. Compte tenu du poids des charges de personnel dans le budget global, cette gestion vise à concilier maîtrise financière, optimisation des ressources humaines et maintien d'un haut niveau de qualité de service au bénéfice des collectivités adhérentes.

Evolution des charges et des effectifs :

Les charges de personnel et frais assimilés ont évolué comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Compte Administratif 2022	Compte Administratif 2023	Compte administratif 2024	Approche Compte administratif 2025
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 100 249,89 €	1 457 578,14 €	1 564 015,22 €	1 249 614,60 €
ETP au 31 12 hors MAD	30.9	31.9	27.9	25

L'année 2025 a été marquée par la mise en œuvre d'une nouvelle organisation au 1er juillet, reposant sur la création :

- d'un Centre de services numériques, regroupant le support e-Administration, les logiciels métiers et l'unité technique (infrastructures, réseaux, cybersécurité, développement, maintenance des sites et de la GRU) ;
- d'une Cellule méthode, projets et accompagnement, destinée à structurer les modes de fonctionnement internes et à renforcer l'accompagnement des collectivités dans leurs projets numériques.

Cette organisation répond à la nécessité d'un pilotage renforcé de la feuille de route numérique et s'inscrit dans la poursuite du plan OREE 2025, visant à harmoniser les processus et les organisations internes tout en maîtrisant les ressources mobilisées.

Évolution des emplois pourvus en 2025

	Emplois pourvus			
	permanents	non permanents	apprentis	TOTAL
01.01.2025	27	2	0	29
01.03.2025	21	2	0	23
01.05.2025	20	1	0	21
01.07.2025	20	1	0	21
01.11.2025	23	1	1	25
31.12.2025	24	0	1	25

L'évolution de la masse salariale observée en 2025 est directement corrélée à la diminution du nombre d'emplois effectivement pourvus sur le premier semestre de l'année.

Les effectifs sont ainsi passés de 29 agents pourvus au point bas de 21 agents entre mai et juillet, sous l'effet combiné de fins de contrats non renouvelées, de recrutements longs et de mobilités.

À compter de l'automne 2025, les recrutements opérés dans le cadre de la nouvelle organisation ont permis une remontée progressive des effectifs, pour atteindre 25 agents pourvus au 31 décembre 2025, sans retrouver le niveau du début d'exercice.

Au 31 décembre 2025, les effectifs s'établissent à 25 ETP, pour une masse salariale en diminution de 315 K€, une trajectoire conforme aux orientations budgétaires du syndicat.

Cette trajectoire résulte d'un ajustement progressif des effectifs, conduit dans un contexte de transition organisationnelle et de vacances de postes sur une partie significative de l'année.

Elle s'est toutefois inscrite dans un contexte de forte sollicitation des agents, lié aux vacances de postes et aux recrutements décalés dans le temps, qui a nécessité une mobilisation accrue des équipes afin d'assurer la continuité du service rendu aux collectivités adhérentes

Mobilités et ajustements organisationnels en 2025 :

Après plusieurs années de recrutements destinés à accompagner la croissance du nombre d'adhérents et l'élargissement des missions du syndicat, l'année 2025 a été marquée par une phase d'ajustement transitoire des effectifs, conduite dans un objectif de maîtrise de la masse salariale et de recalage de l'organisation.

Au niveau de la direction générale, à la suite de la mutation du Directeur général des services au 1er juin 2025, le poste a été pourvu par la Directrice générale adjointe d'e-Collectivités. Le poste de Directeur général adjoint n'a pas été pourvu sur l'exercice 2025, dans une logique de rationalisation de l'encadrement.

Dans le cadre de la création du Centre de services numériques, plusieurs postes sont restés vacants sur l'exercice 2025, les missions correspondantes ayant été redéployées ou intégrées dans des périmètres élargis, permettant d'assurer la continuité de service sans remplacement immédiat.

Par ailleurs, la fin du contrat de projet relatif à la cybersécurité au 1er mai 2025 s'inscrit dans un repositionnement stratégique de l'offre, recentrée sur des missions de sensibilisation, de conseil et d'appui méthodologique auprès des collectivités, en lieu et place d'un positionnement de type RSSI opérationnel.

Perspectives 2026 : Une masse salariale en augmentation, ajustée aux besoins

La progression de la masse salariale prévue en 2026 s'inscrit dans un contexte de poursuite de la hausse du nombre d'adhérents et d'élargissement des missions, après une année de transition organisationnelle.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Perspectives BP 2026
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 150 000,00 €	1 500 000,00 €	1 620 000,00 €	1 400 000,00 €	1 650 000,00 €
ETP au 01 01 hors MAD	30.9	31.9	27.9	24.9	28

L'augmentation de la masse salariale entre 2025 et 2026 s'explique en premier lieu par un effet de structure. Contrairement à l'exercice 2025, marqué par la vacance prolongée de plusieurs postes sur une partie significative de l'année, les effectifs prévus en 2026 seront majoritairement pourvus dès le 1er janvier, traduisant une masse salariale annuelle plus représentative du fonctionnement réel du syndicat.

Par ailleurs, le plan de charge 2026 du pôle Confiance numérique, lié à l'arrivée de nouvelles collectivités engagées sur des prestations initiales et récurrentes ainsi qu'à la mise en œuvre du partenariat avec l'AMF 49, conduit à examiner le renforcement des moyens dédiés, notamment par la création d'un poste supplémentaire de DPO. Cette évolution vise à sécuriser la continuité et la qualité des missions assurées.

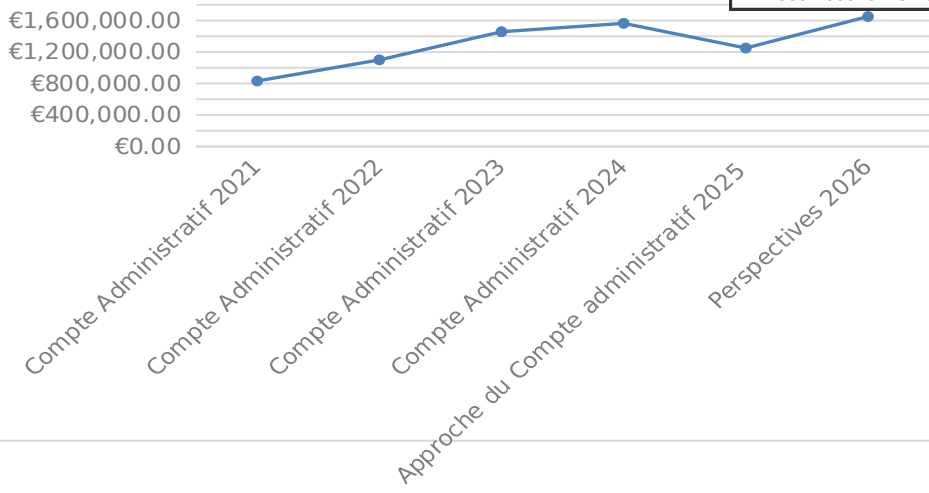
La fonction RH - instances - commande publique, aujourd'hui exercée sans redondance, constitue un point de vigilance organisationnelle. La création d'un poste d'assistant(e) administratif(ve) RH / instances, en catégorie C, pourra ainsi être étudiée, dans un objectif de sécurisation des procédures et de continuité administrative.

Le syndicat réfléchit également au recrutement d'un alternant à compter de la rentrée 2026-2027, positionné en appui sur des missions de structuration et de développement de l'activité, notamment en matière de relation avec les adhérents.

Enfin, au regard de l'évolution du nombre d'adhérents, l'opportunité du recrutement d'un troisième chargé de relation adhérents pourra être examinée. Cette évolution permettrait de consolider la relation de proximité avec les collectivités, de renforcer le suivi des partenariats et des relations avec les éditeurs et fournisseurs, et de dégager des marges de manœuvre pour des actions de communication et de valorisation de l'offre du syndicat.



Evolution masse salariale



RECETTES :

Les tableaux suivants présentent les recettes de fonctionnement constatées en 2025 et les perspectives inscrites au BP 2026.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Compte Administratif 2022	Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Approche Compte administratif 2025
013 - Atténuation de charges	18 137,00 €	22 636,20 €	30 340,82 €	20 745,13 €
70 - Produits des services et vente diverses	499 644,15 €	419 053,07 €	519 388,67 €	610 000,00 €
74 - Dotations, subventions, participations	1 226 610,72 €	1 349 610,59 €	1 426 359,87 €	1 360 248,01 €
75 - Autres produits de gestion courante	165 982,10 €	297 458,30 €	341 342,23 €	313 415,13 €
77 - Produits exceptionnels	197 044,03 €	51 039,05 €	0,00 €	0,00 €
Total Recettes réelles de fonctionnement	2 107 418,00 €	2 139 797,21 €	2 317 431,59 €	2 304 408,27 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Perspectives BP 2026
013 - Atténuation de charges	0,00 €	7 000,00 €	37 128,00 €	37 400,00 €	21 000,00 €
70 - Produits des services et vente diverses	500 000,00 €	440 700,00 €	490 000,00 €	600 000,00 €	620 000,00 €
74 - Dotations, subventions, participations	1 185 000,00 €	1 310 000,00 €	1 391 437,00 €	1 310 000,00 €	1 453 550,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	150 510,00 €	269 730,00 €	294 510,00 €	323 000,00 €	274 500,00 €
77 - Produits exceptionnels	95 000,00 €	55 000,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
Total Recettes réelles de fonctionnement	1 930 510,00 €	2 082 430,00 €	2 322 421,53 €	2 270 400,00 €	2 369 050,00 €

70 - Produits des services et ventes diverses

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Compte Administratif 2022	Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Approche Compte administratif 2025
70 - Produits des services et vente diverses	499 644,15 €	419 053,07 €	519 388,67 €	610 000,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Perspectives 2026
70 - Produits des services et vente diverses	500 000,00 €	440 700,00 €	490 000,00 €	600 000,00 €	620 000,00 €

Ces recettes correspondent principalement à des refacturations internes du budget annexe vers le budget principal, au titre des interventions de personnels et de fonctions mutualisées assurées par le syndicat.

Ils concernent notamment les interventions des DPO, logiciels métiers, ainsi que des prestations liées à la gestion administrative et financière (émission des titres de recettes, mandatement des factures) et aux sites internet.

Le montant de ces refacturations est estimé à 610 K€ en 2025, avec une prévision de 620 K€ en 2026, traduisant une évolution cohérente avec le niveau d'activité constaté et les perspectives d'exercice.

74 - Dotations et participations

Les recettes inscrites au compte 74 correspondent principalement aux cotisations et participations des collectivités adhérentes, qui constituent une part significative des ressources du syndicat.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Compte Administratif 2022	Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Approche compte administratif 2025
74 - Dotations, subventions, participations	1 226 610,72 €	1 349 610,59 €	1 426 359,87 €	1 360 248,01 €

Évolution constatée en 2025

En 2025, les recettes issues des cotisations enregistrent une diminution nette de 66 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution s'explique principalement par le retrait de la Région, représentant une perte de cotisation de 184 K€.

L'impact du retrait de la Région a toutefois été partiellement compensé par une dynamique soutenue d'adhésions, avec 59 nouvelles collectivités adhérentes en 2025, ainsi que par un ajustement mesuré des tarifs de cotisation, adopté par le Comité syndical du 24 février 2025.

Cet ajustement a porté :

- l'arrivée de nouvelles collectivités adhérentes,
- et l'ajustement modéré des modalités de cotisation, adopté par le Comité syndical du 24 février 2025, portant notamment sur :
 - o les communes pour les communes, sur un tarif de 0,76 € par habitant (au lieu de 0,75 €) sur la première tranche de cotisation applicable aux communes,
 - o les EPCI, sur un forfait de base porté à 3 400 € (au lieu de 3 300 €),
 - o les autres établissements publics locaux, sur l'évolution du coefficient multiplicateur à 0,00033 (au lieu de 0,00032), avec un plancher fixé à 100 € (au lieu de 55 €) et un plafond porté à 2 650 € (au lieu de 2 550 €).

Ces évolutions ont permis de préserver l'équilibre des ressources, tout en maintenant un niveau de contribution adapté aux capacités des collectivités.

Prévisions 2026 des cotisations :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Approche BP 2026
----------------------------	---------	---------	---------	---------	------------------

74 - Dotations, subventions, participations	1 185 000,00 €	1 310 000,00 €	1 391 437,00 €
---	-------------------	-------------------	-------------------

Pour l'exercice 2026, les recettes inscrites au compte 74 traduisent une dynamique positive, liée à l'augmentation du nombre d'adhérents (+59 en 2025) et à la consolidation du périmètre du syndicat.

Cette proposition n'intègre pas de nouvelles adhésions en cours d'exercice, cela permet de garantir la sincérité budgétaire dans une année 2026 particulière.

Compte tenu des excédents de fonctionnement générés, de la poursuite d'une gestion rigoureuse et optimisée des dépenses, notamment de personnel, il sera proposé au prochain Comité syndical de maintenir les niveaux de contributions, sans évolution des barèmes existants.

À cet égard, l'adhésion du SDIS de la Vendée, intervenue fin 2025, générera un produit de cotisation estimé à 12 K€ en année pleine, contribuant au renforcement des ressources du syndicat sans impact sur les contributions des membres existants.

75 - Autres produits de gestion courante

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Compte Administratif 2022	Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Approche Compte administratif 2025
75 - Autres produits de gestion courante	165 982,10 €	297 458,30 €	341 342,23 €	313 415,13 €

Les recettes inscrites au compte 75 correspondent principalement :

- aux différences de réversion liées aux actions de support réalisées directement par le syndicat en lieu et place de certains prestataires,
- à la mise à disposition de la solution "Pléiade" auprès de structures ne pouvant adhérer au syndicat,
- ainsi qu'aux remboursements versés par l'assureur (CNP) au titre de l'absentéisme.

L'écart constaté entre les exercices 2024 et 2025 s'explique principalement par une diminution des remboursements de la CNP, liée à une baisse de l'absentéisme en 2025.

Cette évolution, favorable du point de vue de la gestion des ressources humaines, se traduit mécaniquement par une diminution des produits correspondants.

Prévisions 2026 :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Perspectives BP 2026
75 - Autres produits de gestion courante	150 510,00 €	269 730,00 €	294 510,00 €	323 000,00 €	274 500,00 €

La diminution des recettes du compte 75 en 2026 (changement de ventilation budgétaire des produits liés à la solution *Pléiade* auprès de structures non adhérentes) (-48,5 K€) résulte d'un

Ces recettes sont désormais imputées au budget annexe, afin de tenir compte de leur assujettissement à la TVA et d'assurer la conformité du syndicat au cadre fiscal applicable.

Cette évolution, strictement comptable et fiscale, est sans incidence sur le niveau d'activité du syndicat et n'affecte que la répartition des recettes entre le budget principal et le budget annexe.

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT

DONNEES	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Approche CA 2025
RECETTES DE L'EXERCICE	175 058,68 €	193 483,20 €	243 230,36 €	104 162,12 €
DÉPENSES DE L'EXERCICE	195 618,37 €	153 271,79 €	118 948,49 €	92 273,78 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-20 559,69 €	40 211,41 €	124 281,87 €	11 888,34 €
EXCÉDENT/DÉFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	11 541,26 €	-9 018,43 €	31 192,98 €	155 474,85 €
EXCÉDENT/DÉFICIT CUMULÉ D'INVESTISSEMENT	-9 018,43 €	31 192,98 €	155 474,85 €	167 363,19 €
RESTES A REALISER EN DEPENSES				

Les opérations d'investissement du budget principal traduisent une programmation maîtrisée, articulée avec les capacités de financement du syndicat et orientée vers la consolidation des outils et équipements nécessaires à la conduite de ses missions.

DEPENSES :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Compte Administratif 2022	Compte Administratif 2023	Compte Administratif 2024	Approche Compte Administratif 2025
20 - Immobilisations incorporelles	126 939,00 €	82 273,59 €	47 575,61 €	87 593,78 €
21 - Immobilisations corporelles	2 806,37 €	445,20 €	818,40 €	0,00 €
Total Dépenses réelles d'investissement	129 745,37 €	82 718,79 €	48 394,01 €	87 593,78 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Perspectives BP 2026
20 - Immobilisations incorporelles	325 000,00 €	111 500,00 €	205 943,86 €	268 794,85 €	218 259,67 €
21 - Immobilisations corporelles	5 320,00 €	4 320,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	19 103,52 €
Total Dépenses réelles d'investissement	330 320,00 €	115 820,00 €	207 943,86 €	270 794,85 €	237 363,19 €

20 - Immobilisations incorporelles

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Compte Administratif 2022	Compte Administratif 2023	Compte Administratif 2024	Approche Compte administratif 2025
20 - Immobilisations incorporelles	126 939,00 €	82 273,59 €	47 575,61 €	87 593,78 €

Exécution 2025

Les dépenses d'investissement inscrites au compte 20 sont principalement des acquisitions de licences logicielles de modernisation des outils numériques mis à disposition des collectivités adhérentes.

Elles portent notamment sur :

- l'acquisition de licences de logiciels métiers BERGER-LEVRAULT, dans le cadre de nouveaux déploiements auprès des collectivités (16 commandes pour un montant de 42 K€) ;
- la migration vers la nouvelle GED Alfresco communautaire, pour un montant de 34,1 K€, visant à moderniser l'outil de gestion documentaire et à préparer le développement de nouveaux usages.

Prévisions 2026 (392 K€) :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Perspectives BP 2026
20 - Immobilisations incorporelles	325 000,00 €	111 500,00 €	205 943,86 €	268 794,85 €	218 259,67 €

L'effort d'investissement prévu en 2026 sur les immobilisations incorporelles s'inscrit dans une logique de consolidation et d'amélioration des outils existants, en cohérence avec les orientations stratégiques du syndicat.

Il porte principalement sur l'évolution des fonctionnalités de la GED, notamment en matière de recherche documentaire, pour un montant estimé à 40 K€. Cet investissement structurant vise à accompagner le développement de nouveaux usages, à renforcer les fonctionnalités collaboratives et à améliorer la qualité des services numériques proposés aux adhérents.

Les autres dépenses d'investissement identifiées relèvent d'opérations ponctuelles et limitées, liées :

- à la finalisation de la migration de la solution i-Parapheur vers la version V5 (conception de l'outil de migration et prestations d'installation) ;
- ainsi qu'à des commandes de logiciels métiers engagées en 2025, dont la réalisation se poursuit en 2026.

RECETTES :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Compte Administratif 2022	Compte Administratif 2023	Compte Administratif 2024	Compte Administratif 2025	Perspectives 2026
10 - Dotations, fonds divers et réserves dont FCTVA	0,00 €	9 018,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13- Subvention d'investissement	14 040,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés					
Total Recettes réelles d'investissement	14 040,00 €	9 018,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Les recettes d'investissement du syndicat sont historiquement limitées et ponctuelles, reposant principalement sur des dotations ou subventions spécifiques, sans recours à l'emprunt.

À compter de 2025, et en l'absence de Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), le syndicat ne bénéficie plus de recettes d'investissement propres récurrentes.

Dans ce contexte, le financement de la section d'investissement repose désormais sur l'épargne dégagée par la section de fonctionnement, dont les équilibres demeurent à ce stade positifs.

Cette situation appelle toutefois une vigilance particulière dans la programmation des investissements, la capacité d'autofinancement étant susceptible d'être progressivement impactée par l'évolution des charges de fonctionnement, notamment celles liées aux dépenses de personnel, de maintenance, d'hébergement, ainsi que par le contexte inflationniste.

16- Emprunts :

Le syndicat ne recourt pas à l'emprunt et ne dispose d'aucun emprunt en cours, traduisant une gestion financière prudente et l'absence d'endettement.

3.2 - Approche du compte administratif 2025 et perspectives 2026 - Budget Annexe

BUDGET ANNEXE - FONCTIONNEMENT

DONNEES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Approche CA 2025
RECETTES DE L'EXERCICE	613 930,24 €	1 206 870,31 €	1 058 579,58 €	1 253 754,45 €	1 229 474,71 €
DÉPENSES DE L'EXERCICE	578 075,43 €	1 198 017,85 €	1 036 399,33 €	1 115 777,01 €	1 235 950,54 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	35 854,81 €	8 852,46 €	22 180,25 €	137 977,44 €	-6 475,83 €
EXCÉDENT/DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	32 903,09 €	68 757,90 €	77 610,36 €	99 790,61 €	237 768,05 €
EXCÉDENT/DÉFICIT CUMULÉ DE FONCTIONNEMENT	68 757,90 €	77 610,36 €	99 790,61 €	237 768,05 €	231 292,22 €

Résultat de fonctionnement

En approche du compte administratif 2025, le budget annexe présente un résultat de fonctionnement légèrement déficitaire de -6,5 K€, à comparer à un excédent de 99,8 K€ en 2024.

Cette évolution s'explique principalement par :

- une baisse modérée des recettes (-24 K€) sur certaines activités du budget annexe (cybersécurité, abonnements e-Primo) ;

- et surtout par une augmentation du reversement des charges de personnel vers le budget principal (+90 K€), liée à la répartition des coûts entre budgets.

Ce déficit ponctuel n'affecte pas l'équilibre global du budget annexe, qui conserve un excédent cumulé de fonctionnement supérieur à 230 K€.

DEPENSES :

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
 Reçu en préfecture le 06/03/2026
 Publié le
 ID : 085-200043115-20260209-2026_01-DE



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Compte Administratif 2022	Compte Administratif 2023	Compte Administratif 2024	Approche du Compte Administratif 2025
011 - Charges à caractère général	690 999,70 €	594 659,61 €	580 083,27€	593 226,54 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	499 644,15 €	419 053,07 €	519 388,67 €	610 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	- €	3,08 €	- €	- €
67 - Charges exceptionnelles	1 790,00 €	20 518,57 €	12 644,07 €	1 548,00 €
69 - Impôts sur les bénéfices et assimilés	5 584,00 €	2 165,00 €	3 661,00 €	31 176,00 €
Total Dépenses réelles de fonctionnement	1 198 017,85 €	1 036 399,33 €	1 115 777,01 €	1 235 950,54 €

011 - Charges à caractère général

Les charges à caractère général du budget annexe présentent en 2025 une stabilité globale par rapport au réalisé 2024 (+13 K€), traduisant une maîtrise des dépenses courantes malgré l'évolution des usages et des services proposés aux collectivités adhérentes.

Les principales dépenses de l'exercice 2025 concernent :

- les logiciels métiers BERGER LEVRAULT (mise en œuvre, abonnements, hébergement, maintenance et formation), pour un montant de 251 K€, contre 240 K€ en 2024 ;
- les solutions de cybersécurité, dans le cadre du déploiement des packs cyber auprès des collectivités, avec près de 83 K€ de licences commandées, contre 100 K€ en 2024 ;
- les acquisitions de matériels pour les écoles, pour un montant de 121 K€, contre 110 K€ en 2024.

Prévisions 2026 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Perspectives BP 2026
011 - Charges à caractère général	831 147,90 €	912 151,36 €	732 190,61 €	789 468,05 €	1 002 695,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	500 000,00 €	440 700,00 €	520 000,00 €	600 000,00 €	620 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	10,00 €	400,00 €	300,00 €	300 €	5 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €	22 159,00 €	16 000,00 €	20 000,00 €	26 000,00 €
69 - Impôts sur les bénéfices et assimilés	5 600,00 €	2 500,00 €	4 000,00 €	22 000,00 €	10 000,00 €
Total Dépenses réelles de fonctionnement	1 341 757,90 €	1 377 910,36 €	1 272 490,61 €	1 431 768,05 €	1 663 695,00 €

Les perspectives 2026 font apparaître une augmentation significative des charges à caractère général, liée à plusieurs facteurs externes et conjoncturels, dont le périmètre et le calendrier demeurent partiellement incertains au moment de l'élaboration du budget primitif.

Cette évolution s'explique notamment par l'impact :

- du contexte électoral municipal et communautaire, susceptible d'influencer le rythme et le volume de certaines commandes ;
- de l'exécution de marchés structurants, dont les conditions financières et les volumes définitifs ne seront connus qu'en cours d'exercice.

Principaux postes identifiés pour 2026

- Certificats électroniques RGS (environ 110 K€) :

Le syndicat anticipe la commande d'environ 800 certificats en 2026, correspondant :

- o au renouvellement de 450 certificats arrivant à échéance (émis en 2023),
- o et à la délivrance de 350 nouveaux certificats d'une durée de trois ans.

Par ailleurs, le déploiement éventuel d'une offre de certificats mobiles pourrait générer des besoins complémentaires.

À ces volumes s'ajoute une hausse tarifaire liée à la notification, en janvier 2026, du nouveau marché attribué à la société Certeurope, avec une augmentation de 10 € par certificat, incluant le support matériel (clé USB).

- Espace Numérique de Travail - ENT e-primo (enveloppe prévisionnelle de 150 K€)

Un nouveau marché ENT, attribué dans le cadre d'un groupement de commandes piloté par le Rectorat de l'académie de Nantes, doit entrer en vigueur à compter de juillet 2026. Au 20 janvier 2025, le nombre d'élèves recensés par le Rectorat pour les communes adhérentes à e-Collectivités s'élève à 42 648, représentant un coût estimé à 90 K€ sur la base des tarifs actuels.


Toutefois, le Rectorat a d'ores et déjà annoncé une augmentation des prix dans le cadre du futur marché. Par ailleurs, 107 communes, actuellement utilisatrices d'e-primo et adhérentes au syndicat, n'ont pas encore confirmé leur participation au groupement (date limite fixée au 13 février 2026), ce qui introduit un aléa sur le volume définitif de la dépense.

- Logiciels métiers BERGER LEVRAULT (environ 309 K€)

Dans le cadre de la clause de révision des prix prévue au marché, le coût des suites logicielles métiers et des prestations associées (hébergement, maintenance, connecteurs...) connaîtra une augmentation de 4,80 % à compter du 2 mars 2026.

- L'augmentation projetée des charges à caractère général en 2026 ainsi qu'une anticipation prudente des dépenses, intégrant des hypothèses hautes sur des postes identifiés comme sensibles.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 085-200043115-20260209-2026_01-DE



Ces crédits feront l'objet d'un suivi attentif en exécution, afin d'ajuster le niveau de dépenses aux volumes réellement constatés et de préserver l'équilibre global du budget annexe.

012 - Charges de personnel

Le montant inscrit au compte 012 correspond au reversement du budget annexe vers le budget principal, au titre des charges de personnel mutualisées intervenant sur les activités du budget annexe. Ce reversement s'élève à 610 K€ en 2025 et est estimé à 620 K€ en 2026, en cohérence avec le niveau d'activité et la répartition des missions entre les deux budgets.

RECETTES :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Compte Administratif 2022	Compte Administratif 2023	Compte administratif 2024	Approche Compte administratif 2025
013 - Atténuation de charges	- €	- €		
70 - Produits des services et vente diverses	1 206 870,31 €	1 047 294,04 €	1 243 609,71 €	1 229 374,57 €
75 - Autres produits de gestion courante	- €	- €		100,14 €
77 - Produits exceptionnels		11 285,54 €	10 142,52 €	
Total recettes réelles de fonctionnement	1 206 870,31 €	1 047 294,04 €	1 253 754,45 €	1 229 474,71 €

70 - Produits des services et ventes diverses

En 2025, les recettes issues des produits de services enregistrent une légère diminution par rapport à 2024 (-24 K€, soit -1,9 %), à l'inverse de la dynamique constatée sur les dépenses.

Cette évolution s'explique principalement par :

- une baisse des prestations cyber facturées (-39 K€), les déploiements initiaux (audits de sécurité) ayant été réalisés en 2023 et 2024, l'exercice 2025 ne retraçant plus que les abonnements récurrents ;
- une diminution des souscriptions à l'ENT e-primo (-16 K€), liée à un nombre plus limité de nouvelles adhésions sur cette activité.

Toutefois, cette tendance a été partiellement compensée par la progression des prestations de mise à disposition de délégués à la protection des données, tant sur les prestations récurrentes annuelles que sur les prestations initiales de mise en place, générant +22 K€ de recettes supplémentaires par rapport aux prévisions.

Perspectives 2026 :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Perspectives BP 2026
70 - Produits des services et vente diverses	1 273 000,00 €	1 300 300,00 €	1 172 700,00 €	1 194 000,00 €	1 643 695,00 €
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €	- €

Total recettes réelles de fonctionnement	1 273 000,00 €	1 300 300,00 €	1 172 700,00 €
--	----------------	----------------	----------------

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

ID : 085-200043115-20260209-2026_01-DE

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement pour 2026 s'inscrivent dans une dynamique de hausse, en cohérence avec l'évolution des activités portées par le budget annexe.

Elles reposent principalement sur :

- la refacturation des certificats électroniques RGS liés au contexte électoral, pour un montant estimé à 220 K€ ;
- les abonnements SaaS des logiciels métiers BERGER LEVRAULT, incluant les collectivités déployées depuis 2020 et les nouvelles mises en service, pour un montant estimé à 566 K€, intégrant l'effet de la révision tarifaire du marché (+4,8 %) ;
- les souscriptions à l'ENT e-primo, évaluées à 150 K€.

S'agissant des prestations de mise à disposition de délégués à la protection des données, les recettes récurrentes annuelles sont estimées à 270 K€.

À ces montants s'ajoutent :

- le partenariat avec l'AMF 49, en cours de finalisation, permettant l'accompagnement de 37 communes du Maine-et-Loire, pour un montant estimé à 47 K€ au titre des prestations initiales ;
- de nouvelles demandes identifiées, évaluées à 30 K€.

Au total, les recettes prévisionnelles liées à cette activité sont estimées à environ 352 K€ en 2026.

Les recettes liées au développement de nouvelles prestations ont été évaluées de manière prudente. Toute recette supplémentaire générée en cours d'exercice viendrait alors améliorer la trajectoire financière sans conditionner l'équilibre du budget.

Intégration des recettes « Pléiade » au budget annexe

À compter du 1er janvier 2026, les recettes liées à la mise à disposition de la solution d'e-administration Pléiade auprès de structures non adhérentes au syndicat seront intégrées au budget annexe.

Certaines structures (associations, GIP, SEM, opérateurs publics situés hors région) ne peuvent adhérer au syndicat en raison de leur statut juridique ou de leur localisation, mais peuvent néanmoins bénéficier du Bureau virtuel Pléiade et de ses services associés dans une logique de mutualisation.

Ces mises à disposition font l'objet de conventions spécifiques, définissant le périmètre d'intervention et les modalités financières.

Considérant que ces mises à disposition constituent des prestations de services informatiques, et afin de se conformer aux dispositions de l'article 256 du Code général des impôts, ces recettes seront désormais retracées sur le budget annexe SPIC, assujetti à la TVA au taux de 20 %.

Le produit annuel correspondant est estimé à 30 K€.

3.3 – Situation fiscale du syndicat

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

ID : 085-200043115-20260209-2026_01-DE



Impôt sur les sociétés :

Au titre de l'exercice 2024, le syndicat a acquitté un montant d'impôt sur les sociétés plus élevé, à hauteur de 31 K€, en application :

- du taux réduit de 15 % sur la fraction du résultat inférieure à 42 500 €,
- puis du taux normal de 25 % au-delà.

Il est rappelé que le calcul de l'impôt sur les sociétés est désormais fondé sur le résultat de l'exercice en cours (année N). Ainsi, l'impôt dû au titre de l'exercice 2025 sera rattaché aux charges de l'année correspondante.

Compte tenu d'un résultat prévisionnel légèrement déficitaire en 2025, le syndicat ne devrait pas être assujéti à l'impôt sur les sociétés au titre de cet exercice.

Pour l'exercice 2026, et au regard des incertitudes pesant à la fois sur les dépenses et les recettes, ainsi que de l'impossibilité de recourir à des décisions budgétaires modificatives entre le vote du budget primitif en mars 2026 et l'installation du nouveau Comité syndical à l'automne 2026, il est prévu d'inscrire une provision de 10 K€ au titre de l'impôt sur les sociétés.

CFE et CVAE :

Au titre de l'exercice 2025 :

- aucune CVAE n'est due ;
- la cotisation foncière des entreprises (CFE) s'élève à 1 620 €.

Pour l'exercice 2026, il est prévu d'inscrire :

- une provision de 200 € au titre de la CVAE ;
- une provision de 1 700 € au titre de la CFE.

Emprunt :

Le syndicat ne recourt pas à l'emprunt et ne dispose d'aucun emprunt en cours, traduisant une situation financière saine et l'absence d'endettement.

4. Conclusion

Les orientations budgétaires présentées pour l'exercice 2026 reposent sur une approche volontairement prudente et sécurisée, tenant compte du contexte électoral et de l'impossibilité de recourir à des décisions modificatives avant l'installation du nouveau Comité syndical.

Les montants inscrits à ce stade constituent des hypothèses de travail sincères et prudentes, construites sans surestimer les recettes et avec une marge de précaution sur certains postes de dépenses afin de garantir la continuité du service public.

Ces orientations feront l'objet d'un ajustement lors de l'élaboration et du vote du budget primitif 2026, au regard des données consolidées et des arbitrages définitifs.